RÉSUMÉ

de l'Opinion sur la Proposition de RÈGLEMENT modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

COM (2015) 473

La Chambre des députés:

- Rappelle que les marchés de capital qui n'ont pas été régis et surveillés d'une manière suffisante, ont représenté la cause majeure de la crise financière tandis que les marchés imparfaits de capital ont eu comme résultat une évaluation erronée des risques et un débranchement entre les bénéfices poursuivis et ceux réels assumés. Ainsi, on remarque qu'à la suite de la crise économique on a pris des mesures de surveillance du secteur bancaire qui ne s'appliquent pas encore aux marchés de capital. C'est pourquoi on considère que toutes les nouvelles propositions, surtout celles concernant la titrisation, devraient se concentrer sur l'élimination des causes qui ont abouti à la crise. La Chambre des députés considère qu'un des objectifs de l'Union des marchés des capitaux devrait être celui d'accroître l'efficience des marchés et d'assurer un rapport équitable, adéquat et solide, du point de vue économique, entre les risques et les bénéfices, sur les marchés de capital de l'Union européenne.
- Souligne que le financement à long terme, de l'économie européenne, au profit de l'économie réelle, est un projet de grande envergure qui ne peut être réalisé sans améliorer l'accès aux marchés de capital par de nouvelles sources de financement, qui doivent compléter les mécanismes traditionnels, l'objectif-clé étant d'améliorer l'allocation de capital au niveau de l'entière économie européenne et d'utiliser les stocks de capital qui n'ont pas été utilisés à présent.
- Signale que la suppression des obstacles ou l'élimination des barrières pour permettre au capital de circuler librement, devraient être complétées par l'identification de nouveaux moyens en vue de permettre aux économies de mieux se mobiliser et d'allouer le potentiel d'épargne existant, mettant l'accent sur les ménages. La Chambre des députés considère que, dans la gestion de la politique monétaire, les conditions de financement des ménages et surtout les conditions de crédit hypothécaire sont décisives et que cette zone doit être prise en considération le plus tôt possible, en vue de créer un marché unitaire de capital.